

# LA VOIX DE SON MAITRE

Publication du Jeune Barreau Vaudois

N° 54 — Décembre 2021



## SOMMAIRE

<b>Editorial du Président</b>	<b>2</b>	<b>Actualité de nos partenaires</b>	<b>9</b>
<b>Agenda des prochains prochains événements</b>	<b>3</b>	Une alternative a la procedure judiciaire dans les cas de conflit : la mediation	
<b>Rétrospective des événements du Jeune Barreau</b>	<b>4</b>	« Comment passer à la QR-facture pour être prêt à temps ?	
Prix Mario Stasi et Prix Ohada 2021		La gestion électronique de documents (GED)	
Première édition du Tournoi de Pétanque du JBVD		<b>Dossier</b>	<b>14</b>
Le retour tant attendu de la Conférence Berryer		Quand notre travail nous impacte...	
Cours de prise de parole   Atelier d'art oratoire		Comment y mettre une saine distance ?	

# Editorial du Président

## Keep Calm and Carry On

Le temps est long mais nous gardons le cap !

Depuis juin 2021, le Comité s'est démené pour maintenir tous les événements destinés à nos membres et proposer de nouveaux rendez-vous marquants afin de perpétuer la vie associative de notre Barreau. Nous imaginons chaque événement comme autant d'occasions de nous retrouver et d'oublier l'espace de quelques instants notre quotidien marqué par les annonces – parfois anxiogènes – au sujet de la situation sanitaire actuelle. Leur organisation nécessite l'anticipation des éventuelles mesures, la composition avec les protocoles sanitaires instaurés et le respect de l'ensemble des règles existantes depuis maintenant plusieurs mois.

Le Comité ne s'est pas découragé malgré ces nombreux obstacles. Il a notamment mis en place, depuis septembre 2021, un tournoi de pétanque, un atelier de prise de parole en public et des cours de yoga. Nous continuons d'animer chaque mois le midi du JBVD lors duquel un orateur dispense un cours de formation continue. La traditionnelle Conférence Berryer a pu se tenir dans une salle comble du Palais de Rumine. Des critiques de Barreaux de Bordeaux, Paris, Versailles et Luxembourg ont fait le déplacement. En début d'année prochaine, nous organiserons notre premier week-end à ski. En d'autres termes, la crise sanitaire ne nous a pas empêché de consolider et développer notre offre pour que chacune et chacun d'entre vous puissiez bénéficier d'une Jeune Barreau Vaudois actif et présent.

Tant que les mesures sanitaires nous le permettront, nous veillerons à conserver tous nos événements. Nous avons en effet constaté un engouement prononcé pour chaque manifestation organisée par le JBVD. Les réservations ont souvent été complètes en l'espace de quelques heures. Nous ne pouvons que vous remercier de l'assiduité avec laquelle vous y participez et par voie de conséquence de la confiance placée en notre Comité.

Le Comité s'est aussi mué en ambassadeur du Barreau vaudois lors des rentrées des barreaux étrangers de Bruxelles, Aix-en-Provence, Nanterre, Paris et bientôt Lyon. D'ailleurs, pour la première fois, un avocat vaudois, Me David Trajilovic, membre du Comité, a remporté le Prix OHADA lors de la rentrée solennelle du Barreau de Paris. Ces moments suspendus à l'étranger, dans un environnement saturé par les incessantes nouvelles au sujet de l'évolution de la pandémie, ont permis aux membres du Comité de savourer quelques instants de répit au détour de quelques verres et de quelques rencontres, non sans promouvoir les atouts de notre canton.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente fin d'année et nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine !

**Daniel Trajilovic, Président du Jeune Barreau Vaudois**

## Nos prochaines manifestations

**10 janvier 2022, 7 février 2022 / 12h15**

### *Yoga*

Ne manquez pas notre rendez-vous mensuel désormais incontournable. Maîtrise du chien tête en bas garantie !  
Namasté !



**16 décembre 2021 / 19h00 – 23h00**

### *Fondue de Noël et chansons françaises et années 90*

Pour marquer la fin de l'année, le Comité du Jeune Barreau Vaudois défie ses membres à l'occasion d'un *blind test* spécial « chansons françaises ». Au programme également : des planchettes, une fondue, du chasselas.  
« *Panem et circenses* »

**12-13 février 2022 / Villars-Gryon**

### *Week-end de ski*

Le Comité a concocté quatre formules pour vous faire passer un week-end idyllique dans les Alpes vaudoises. Pour entraîner votre planté du bâton, votre lever du coude ou votre déhanché, il y en aura pour tout le monde.

Mention spéciale à notre partenaire Eyetek qui a grandement contribué à l'organisation de cet événement !



# Prix Mario Stasi et Prix OHADA 2021

**Me David Trajilovic, membre du Comité, a remporté le Prix de la Conférence des Bâtonniers de l'OHADA lors de la rentrée solennelle du Barreau de Paris le 25 novembre 2021. Cette année marquait la cinquième édition de ce concours international d'éloquence francophone qui rend hommage à la « défense de la défense » et aux avocats en danger du fait de leur mission. Me David Trajilovic a défendu avec brio l'activité de notre Confrère saoudien, Waleed Abu Al Khair, détenu en Arabie Saoudite.**

**Son discours est retranscrit dans son intégralité ici.**

« J'ai toujours pensé qu'être né sur une terre ouverte sur le commerce, qui accueille, année après année, des voyageurs du monde entier, ne pouvait être qu'une terre où chaque être humain dispose de la liberté de choisir ou de ne pas choisir, de croire ou de ne pas croire, de partir ou de revenir, de vivre, en d'autres termes, comme il l'entend et selon son libre arbitre ».

Et pourtant, au cours de ma vie, je me suis aperçu que cette terre, ma terre, n'était pas tout à fait celle que j'imaginai. Il est clair que toute terre est, par nature, imparfaite et comporte, pour chacune d'elles, des défauts. On aimerait toutes et tous, parfois, les éradiquer. Dans mon cas, j'ai tenté de rendre la mienne plus vertueuse. J'ai peut-être échoué, mais je continue toujours d'espérer ».

De telles paroles auraient pu être prononcées par notre Confrère saoudien, Waleed Abu Al Khair. Malheureusement, les autorités de son pays l'ont aujourd'hui réduit au silence. Il a été condamné à une peine de quinze années d'emprisonnement, suivie d'une interdiction de sortie du territoire d'une durée également de quinze ans, pour avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », « insulté le pouvoir judiciaire et remis en cause l'intégrité des juges », « créé une organisation non autorisée », « nuï à la réputation de l'État en communiquant avec des organisations internationales », et « rédigé, enregistré et envoyé des informations troublant l'ordre public ». Waleed Abu Al Khair a été emprisonné pour avoir agi de manière non violente et pacifique, pour avoir apporté une once de liberté dans un désert démocratique.

Son histoire mérite d'être partagée, car, bien qu'il eût pleinement conscience que sa vie pouvait basculer du jour au lendemain, il a toujours gardé à l'esprit l'un

des rôles fondamentaux de tout avocat : (PAUSE) se dresser contre des lois iniques, prétendument immuables et incontestables, faire face à l'autoritarisme et à l'obscurantisme.

Waleed Abu al Khair est né à Djeddah. Située aux abords de la mer Rouge, cette cité est la porte d'entrée des lieux saints pour tous les fidèles venus réaliser leur pèlerinage. A priori, rien ne le prédestinait à porter la robe dans cette ville imprégnée par les symboles religieux. Et pourtant, en 2007, il débuta sa carrière d'avocat.

Dès les premiers instants de l'exercice de sa profession, il savait que sa vie serait en danger, s'il devait s'opposer à une quelconque action pénale contre un individu. Il savait que l'appareil judiciaire est muet sur les principes d'accusation, du contradictoire, de l'égalité des armes, ou le droit de critiquer les autorités. Il savait en revanche que son pays est bien plus éloquent sur les modes de répression : peines de mort par décapitation, flagellation, lapidation et autres châtiments corporels divers et variés.

En ayant à l'esprit ces éléments, Waleed Abu al Khair aurait pu rentrer dans le rang, s'orienter vers un domaine du droit plus en phase avec la soumission exigée par son pays, éviter de mettre en péril sa vie. Qu'aurions-nous fait à sa place ? Nous serions-nous contentés d'obéir et de nous soumettre ? Ou, au contraire, nous serions-nous rebellés au nom de la Défense de nos libertés quoi qu'il en eût coûté ?

Waleed Abu al Khair a choisi cette dernière voie, une voie qui aura consisté à questionner les lois établies, arbitraires et contraires aux principes universellement reconnus dans toute société démocratique. Pour mettre en lumière leur caractère inique et absurde, il

incarna le porte-voix des individus que l'État voulait à tout prix faire taire.

En 2010, Waleed Abu al Khair, âgé seulement de 30 ans, se constitua avocat d'une femme, Samar Badawi. Cette femme a été incarcérée au motif d'avoir voulu se marier avec l'homme qu'elle aimait, et sans l'accord de son tuteur, son père. Dans cette affaire, Waleed Abu al Khair était parfaitement conscient que la loi interdisait aux femmes le moindre acte, tel que voyager, travailler ou se marier, sans le consentement de leur tuteur homme.

Waleed Abu al Khair ne s'est pas présenté face au juge pour invoquer la folie ou l'irresponsabilité de Samar Badawi, et obtenir sa clémence. Il s'est, au contraire, attaqué au bien-fondé même de la loi, arguant son archaïsme, son irrationalité, et son caractère honteux, humiliant et abject à l'endroit des femmes.

Il a usé de tous les moyens légaux nécessaires pour détourner les juges de l'obscurantisme et les guider vers la lumière et la raison. Avec persévérance, il y parvint, puisque douze jours après son incarcération, Samar Badawi a été libérée.

Cependant, Waleed Abu al Khair s'est posé dans le viseur des autorités à la suite de cette affaire. Il ne s'arrêta pourtant pas là. En 2012, il représenta Raif Badawi, incarcéré pour apostasie, autrement dit pour délit de blasphème. S'aventurer dans une telle affaire pour un avocat saoudien, c'est remettre en cause les lois divines fondamentales, immuables et incontestables. Soutenir le droit au blasphème est passible de la peine de mort. Waleed Abu al Khair a pris faits et cause pour Raif Badawi, plaida la faculté de discuter, d'interpréter et de critiquer tout écrit ou parole qu'il soit de source humaine ou divine. Bien qu'il échoue à libérer Raif Badawi, le courage remarquable de Waleed Abu al Khair force l'admiration.

Il n'a pas seulement remis en cause le bien-fondé de la sanction. Il a soutenu et diffusé, au sein d'un des États les plus conservateurs sur les questions théologiques, le droit de transgresser les lois divines, de publier et diffuser des pensées critiques sur la religion, et la liberté de dessiner et caricaturer des figures divines, au nom d'un seul et unique principe : la liberté d'expression.

Lassé des circonvolutions de Waleed Abu Khair, les autorités de son pays l'ont condamné à une peine d'emprisonnement de quinze ans. Comme tout régime autoritaire qui se respecte, un individu aspirant à un souffle de justice et de liberté est répertorié comme « un déviant » de la société. Ensuite, il a suffi de construire de toutes pièces des accusations d'insurrection contre l'ordre établi pour écarter définitivement Waleed Abu Khair de la communauté. Son État a considéré que sa parole était une explosion, qu'un crayon était une arme à feu, qu'un Défenseur des libertés était un terroriste.

Au travers de ses deux affaires emblématiques, Waleed Abu al Khair a fondamentalement montré un chemin, pas seulement pour celles et ceux qui le succéderont dans son pays, mais pour nous tous. Il nous rappelle la nécessité de s'indigner et de contester toute règle inique, de quelque nature qu'elle puisse être.

Il a mené une campagne pour des réformes, non pas, comme il le dira plus tard, pour faire table rase de la société du passé, mais pour la rendre simplement plus rationnelle, plus égalitaire et plus inclusive.

Son parcours nous montre ô combien nous devons, jour après jour, et quelles qu'en soient les conséquences, s'opposer, combattre et défendre toute tentative consistant à réduire ou à supprimer nos droits fondamentaux, qui ont été acquis au prix du sang et des larmes, sur les champs de Verdun et de la Meuse, sur les plages de Normandie, et qui ont pour but, au-delà de la protection de la pratique de notre profession ou les droits des justiciables, de pouvoir construire une cohésion sociale, un vivre-ensemble et de favoriser le respect et l'intégration du caractère distinctif des cultures toujours plus multiples au sein d'une société démocratique.



# Rétrospective des événements du Jeune Barreau

## Première édition du tournoi de Pétanque du Jeune Barreau Vaudois

### *Tu tires ou tu pointes ?*

Bonne humeur et mètre à la main, une cinquantaine de boulistes en herbe se sont affrontés au Boulodrome de l'association Avivo le 25 septembre dernier, à l'occasion du premier tournoi de pétanque du JBVD.

Les plus férus ont même créé des t-shirts pour l'occasion, ce qui n'a pas manqué d'intimider leurs adversaires.

La soirée s'est poursuivie par une raclette à volonté et d'un/de verre(s) de Chasselas de nos contrées... sans oublier le blind-test improvisé par le comité.

La voix de Claude François résonne encore dans nos têtes.

En bref, la soirée fût belle et ne s'est terminée qu'au petit matin.

Félicitations à Me Marine Botfield, Me Raphaël Brochellaz et Me David Parisod pour leur victoire amplement méritée !

Nous tenons à remercier chaleureusement le Président d'Avivo, ainsi que ses membres pour leur accueil et leur disponibilité.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver lors de la prochaine édition.



**Amélie Gilliéron et Charlotte Barbey, avocates-stagiaires**



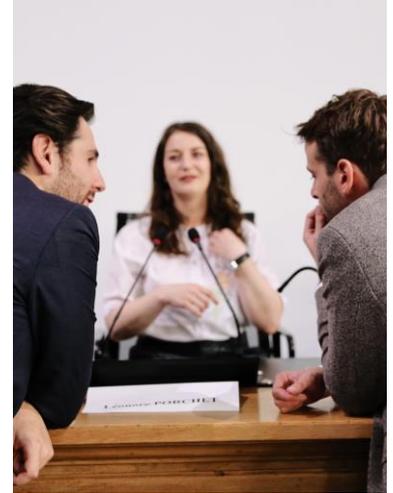
# Rétrospective des événements du Jeune Barreau

## Le retour tant attendu de la Conférence Berryer du JBVD



Le 16 octobre 2021, la Conférence Berryer du Jeune Barreau Vaudois a fait son grand retour ! Celle-ci s'est tenue dans la prestigieuse salle de l'Aula du Palais de Rumine.

Pour cette édition 2021, des membres des barreaux de Bordeaux, Toulouse, Versailles, Paris et Luxembourg ont chaleureusement répondu à l'appel du Jeune Barreau Vaudois.



Me Nicolas Gurtner et Me Pierluca Degni, anciens premiers secrétaires du Jeune Barreau de l'Ordre des avocats genevois ont accepté de se prêter au jeu de la contre-critique.



Nous avons eu l'honneur d'accueillir Léonore Porchet, membre du parti les Verts et conseillère nationale, en qualité d'invitée.

Deux candidats se sont portés volontaires : Me Gaëlle Esteves et Me Yvan Gisling, tous deux avocats-stagiaires.

Le sujet qui leur a été soumis était le suivant : « Reliquer une Porsche-est-il encore permis ? »

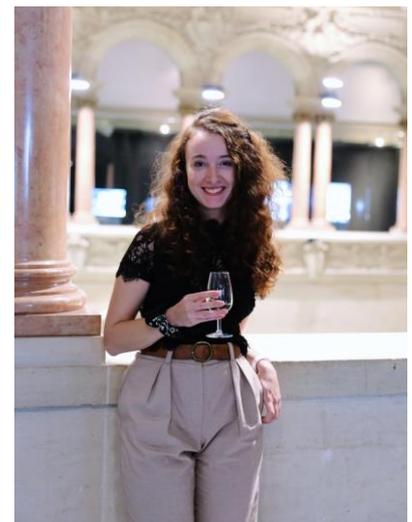
Le premier candidat devait soutenir la thèse, le second l'antithèse.



Malgré l'annulation de l'édition précédente et la crise sanitaire, le Peuple de Berryer a répondu présent à l'événement.

Le retour de cet événement incontournable a été un franc succès, qui s'est prolongé jusqu'au petit matin dans quelques lieux animés de la ville.

**David Trajilovic, avocat**



# Rétrospective des événements du Jeune Barreau

## Cours de prise de parole | Atelier d'art oratoire

L'avocat représente les intérêts de ses clients. Il les défend par la plume et par la parole. En complément des échanges écrits, la capacité à s'exprimer oralement demeure centrale pour être à la hauteur d'une des dernières professions romanesques : prise de parole face aux clients, prise de parole face aux magistrats ou encore prise de parole face aux confrères dans le cadre de négociations. Nombreuses sont les occasions de convaincre par les talents oratoires.

Contrairement aux idées reçues, nous ne sommes pas formés à la prise de parole en public. Il suffit de s'arrêter un instant sur les cursus de nos facultés de droit pour constater que la place faite à l'expression orale est limitée, voire dérisoire. Or, tout jeune avocat sait qu'il ne suffit pas de connaître le droit pour être capable d'exprimer ses idées avec conviction.

Dans le cadre de l'atelier de prise de parole en public, les quatorze participants ont, en un peu plus de deux jours, renforcé leurs compétences d'orateur et ont gagné tant en aisance qu'en efficacité. Les exercices avaient en particulier pour objectif de :

- prendre confiance face à son auditoire ;
- canaliser positivement les émotions, le stress ou le trac ;
- renforcer la qualité de sa présence ;
- maîtriser sa voix, son regard et sa posture pour porter son propos et convaincre.

Les retours des participants ont été très positifs quant à l'utilité des techniques acquises, ainsi qu'à la reconnaissance de l'importance de développer leurs capacités à prendre la parole dans notre profession.

Nous tenons à remercier l'excellent travail des deux comédiens qui ont dirigé le cours de main de maître : Madame Carole Lesigne, comédienne, et Monsieur Guillaume Buffart, comédien et metteur en scène.

Les exercices collectifs et individuels, qui, certaines fois ont plongé les avocats et avocats-stagiaires dans des situations inconfortables, ont emporté la conviction des participants. Lors des plaidoiries finales (exercice de trois minutes sur des thèmes fantaisistes), des progressions impressionnantes ont pu être constatées. Que les participants trouvent ici nos sincères félicitations.

Le cours sera en principe renouvelé l'année prochaine, n'hésitez pas à vous manifester suffisamment tôt pour vous garder une place au chaud !

**Jonathan Bory, avocat**



# UNE ALTERNATIVE A LA PROCEDURE JUDICIAIRE DANS LES CAS DE CONFLIT : LA MEDIATION

Le conflit fait partie inhérente de la vie humaine.

Tout un chacun va, sans aucun doute, se heurter à des divergences avec autrui, où les attentes des uns sont en opposition avec celles des autres. En général, il ne se passe rien au-delà de la simple contradiction, mais dans certains cas, nous assistons à une escalade de la situation, qui ira jusqu'à la destruction de l'autre mais surtout de soi.

Selon le modèle de Glasl (2004), il existe neuf étapes de l'escalade du conflit.

Il y a d'abord ce qu'on appelle la tension, les opinions divergentes se rencontrent.

Dans un second temps, le débat commence et le désaccord prend de plus en plus d'importance.

A partir de ce moment, la pression augmente et l'action prend le pas sur les mots.

Quatrièmement, le processus de coalition se met en marche. Les adversaires cherchent des partisans à leur cause.

Puis s'ensuivent les attaques et les tentatives d'isolement de l'autre.

A la sixième étape, chacun va alors élaborer des stratégies de menaces et de contre-menaces.

Lorsque la septième étape survient, les menaces ont sapé le sentiment de sécurité des parties, ainsi il faut neutraliser l'ennemi, via des attaques ciblées.

S'ensuit alors la huitième étape, où la destruction de l'autre a pour but de fractionner le camp adverse.

Finalement, si le dernier stade est atteint, sa propre survie ne compte plus et la seule issue est la "guerre" totale, soit faire tomber son ennemi avec soi.

Ce processus universel déchaîne chez les humains tout un pan d'émotions. On peut, par exemple, noter la souffrance, la colère, l'humiliation, la fierté, le désir de vengeance, la peur, le dégoût moral ou encore le

sentiment d'exclusion. Plusieurs solutions se présentent alors aux individus pour faire face à ces situations très désagréables. En premier lieu, le recours à la voie judiciaire est souvent préconisé. En effet, lorsque deux personnes entrent en désaccord, il devient monnaie courante d'entendre la menace suivante : "vous aurez des nouvelles de mon avocat !".

Néanmoins, il ne faut pas oublier que la justice est un organe lent, cher et complexe. Malgré une configuration qui semble de prime abord en faveur de l'une ou l'autre des parties, la finalité juridique est encore bien souvent incertaine. La plupart du temps, les citoyens s'estiment justiciables et voient dans les tribunaux un recours, qui résoudra leurs conflits et surtout leur donnera raison. Les individus sont en quête de justice et de reconnaissance.

Malheureusement, la justice des tribunaux n'est pas toujours celle qu'ils conçoivent dans leurs esprits. Les mots résonnent de manière bien différente selon les personnes. En effet, chaque individu perçoit une réalité propre, teintée par son bagage biologique, psychologique et social. Il est alors fréquent que les individus ne se sentent pas reconnus dans le processus litigieux. Cette absence de reconnaissance de la souffrance individuelle pousse des personnes à se battre encore plus vigoureusement, quitte à tout perdre. D'autres individus plus défaitistes perdent totalement confiance en la justice. C'est pour cette raison qu'il ne faudrait pas négliger le processus émotionnel en jeu, lorsqu'un mandant passe la porte d'une étude d'avocat.

Comment répondre alors d'un côté aux règles juridiques et de l'autre aux besoins humains ? La médiation se porte bonne candidate à de nombreux égards. Le recours aux outils de méditation s'est fortement développé au cours de ces dernières

années, sûrement parce qu'ils pourraient combler cette faille émotionnelle. En effet, la médiation redonne aux parties le pouvoir de décision quant à la résolution du conflit, alors que le processus judiciaire octroie ce pouvoir au juge.

La médiation a cet avantage de s'appuyer sur des ressources personnelles pour que la solution émerge des individus eux-mêmes. En laissant s'exprimer l'individualité, par essence créative, il est possible de mettre en place des solutions. Et surtout, des solutions qui conviennent aux deux parties, en laissant la responsabilité de la décision aux personnes directement concernées. La démarche se veut volontaire, ouverte, confidentielle, informative et orientée vers l'avenir. La médiation prend en compte les besoins, les ressentis et les émotions de chacun. La médiation n'est pas contraire à la justice, elle apporte une plus-value à des situations émotionnelles fortes.

Souvent la médiation est confiée à un tiers, dit neutre. Toutefois, comme l'ensemble des métiers, celui de l'avocat évolue. Il existe par exemple l'activité d'avocat-médiateur. Il est alors intéressant pour l'avocat de pouvoir utiliser des outils de médiation directement avec son mandant et/ou la partie adverse, avant même d'envisager une procédure longue et coûteuse. Cela aura pour effet d'apaiser les premiers sentiments négatifs et de donner l'indication que la problématique a été entendue.

Le recours à l'action judiciaire devrait devenir l'ultime moyen de pacifier une situation litigieuse. Ainsi, l'avocat a un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Encourager au dialogue, à l'ouverture d'esprit et à la bienveillance sont très certainement des clés de la réussite aujourd'hui.

**Maéva Bernasconi, Psychologue FSP Corporate Health Services, Vaudoise Services SA**



## Actualités de nos partenaires

# « Comment passer à la QR-facture pour être prêt à temps ? »

La QR-facture remplacera définitivement les bulletins rouges et orange (BV et BVR) dès le 1er octobre 2022. L'échéance peut sembler lointaine, mais en matière de planification et de communication c'est déjà maintenant. Il convient d'anticiper pour faire face aux adaptations du système de facturation et préparer les payeurs à ce changement.

Qu'est-ce que la QR-facture ? Il s'agit d'un bulletin de versement standardisé, adapté au monde digital grâce à son QR-code. Toute QR-facture indiquera le compte du destinataire dans le format international IBAN. Les informations complémentaires, comme le numéro de référence ou les communications, continueront à être proposées selon la variante choisie. Pour générer ces nouvelles factures, l'entreprise devra s'assurer que son logiciel de facturation est adapté à ces nouvelles fonctionnalités. Pour les volumes de facturation plus restreints, des générateurs de QR-factures permettront leur création de manière simple et gratuite. Puis, il ne restera plus qu'à les envoyer aux clientes et aux clients, en les rendant attentifs à ne plus utiliser d'anciennes données de paiement.

La QR-facture comporte bien des avantages. Notamment, le QR-code contient toutes les informations liées au paiement, permettant de digitaliser en partie les processus de facturation et de paiement. Il peut aussi intégrer des données supplémentaires pour, par exemple, une comptabilisation automatisée du paiement. Le fait de pouvoir la scanner la rend aussi plus simple à utiliser

et plus sûre, puisque cela diminue les erreurs de saisie. Les données de paiement restent cependant visibles pour une saisie dans l'e-banking, par exemple. On peut parler d'une évolution plutôt que d'une révolution et d'un pas en direction de la facturation électronique. Et pour ceux qui le redoutaient, les factures en papier ne vont pas disparaître.

Pour les entreprises, le passage à la QR-facture n'est pas qu'un changement de look des factures envoyées ou reçues. Elle demande une certaine préparation et un suivi, notamment auprès des clients. Et le sablier avance. Pourquoi ce changement ? Comment s'y prendre pour être prêt à temps ?

Vous retrouverez le détail des différentes étapes et des actions à mener sur nos pages dédiées: <https://www.bcv.ch/Entreprises-et-institutions/Gerer-le-quotidien/Gerer-les-avoirs-payer-et-etre-payé/Harmonisation-du-traffic-des-paiements/QR-Facture>

**Retrouvez également Lionel Charbonnier, directeur Finances et Controlling du groupe immobilier Cogestim, et Michel Desponds, cash manager clientèle Entreprises à la BCV dans l'émission "VOTRE ARGENT SPÉCIAL PME" sur La Télé.**

<https://latele.ch/emissions/votre-argent/votre-argent-s-2021-e-48>



# Vendre votre bien immobilier au meilleur prix, en toute simplicité

La vente d'un bien immobilier est une étape décisive dans une vie. Pour les particuliers, elle représente souvent une démarche vertigineuse: comment trouver le meilleur courtier parmi les centaines d'agents disponibles? Comment s'assurer d'obtenir une évaluation fiable et un prix de vente final aussi avantageux que possible? L'entreprise Bestag propose une formule inédite pour vous accompagner à travers toutes les étapes de ce processus et vous garantir le meilleur résultat. Un service novateur, sûr et entièrement gratuit!

## Le choix du bon partenaire

La formule Bestag repose sur une innovation qui change tout: en analysant en temps réel les performances de tous les courtiers actifs en Suisse, l'entreprise est en mesure de dénicher les partenaires les plus qualifiés pour la vente de votre bien. Cette sélection se fonde uniquement sur des critères objectifs et se base sur les ventes de biens semblables au vôtre, dans votre région. Vous avez donc l'assurance d'être mis en relation avec des courtiers expérimentés, rodés aux spécificités de votre marché local.

## Une évaluation fiable

Après un entretien gratuit et sans engagement avec votre conseiller Bestag, celui-ci vous présentera les trois courtiers les plus spécialisés pour la vente de votre bien. Fort de leur connaissance pointue du marché de votre région, chacun d'eux vous rendra visite puis vous transmettra un rapport d'évaluation de la valeur de votre bien. Il s'agit là d'une étape absolument cruciale: une évaluation fiable est le point de départ d'une vente réussie. À vous, ensuite, de retenir le courtier qui vous aura le plus convaincu parmi les trois candidats.

## La garantie du meilleur prix

Si la juste évaluation de la valeur d'un bien est le point le plus important d'une vente, elle ne garantit cependant pas de trouver un acheteur. Heureusement, la formule gagnante de Bestag ne s'arrête pas là. Le courtier que vous aurez choisi sera rémunéré à la performance, sous forme de commission et uniquement après conclusion de la vente. Hors de question, donc, de



brader votre bien ou de céder à la facilité: votre courtier aura tout intérêt à s'investir et à se battre pour vous obtenir l'offre la plus élevée possible.

**” Bestag vous accompagne gratuitement à travers toutes les étapes de votre vente. ”**

## Un accompagnement gratuit de A à Z

Grâce à la formule Bestag, vous disposez du meilleur courtier pour votre vente. Ce dernier évalue votre bien selon les critères les plus fiables du marché et se

démène pour vendre au prix le plus élevé. Vous avez toutes les cartes en main pour réaliser la meilleure transaction possible. Mais ce n'est pas tout!

Bestag vous accompagne à travers toutes les étapes de votre vente, jusqu'à la signature du contrat final devant notaire. Le tout sans frais, car les services de Bestag sont gratuits pour les particuliers: seule la commission du courtier est à votre charge, une fois la vente conclue. De solides atouts pour une formule unique en son genre, plébiscitée par les propriétaires autant que par les professionnels.



**Experte de la vente immobilière en Suisse depuis 2017, l'entreprise Bestag vous accompagne gratuitement pour évaluer votre bien et le vendre au meilleur prix, selon une formule en trois axes:**

1

L'identification des 3 courtiers les plus qualifiés pour chaque vente, selon 15 critères objectifs;

2

L'évaluation la plus fiable du marché grâce à l'expertise des 3 courtiers ultraspecialisés;

3

La rémunération des courtiers à la performance, garantissant que ceux-ci feront leur maximum pour vendre votre bien au meilleur prix.

**Vous souhaitez vendre un bien immobilier ?**

**Contactez Bestag!**

[info@bestag.ch](mailto:info@bestag.ch)

Vaud: 021 552 59 00  
Genève: 022 552 08 50  
Fribourg: 026 552 08 50  
Berne: 031 552 01 17

[bestag.ch](https://www.bestag.ch)

## Actualités de nos partenaires

# La gestion électronique de documents (GED)

Chers membres du JBVD,

Chères lectrices, chers lecteurs,

Comme indiqué dans notre dernier article de la VdsM, notre solution de timesheets et facturation "ForenSys® Online" offre dorénavant une Gestion Electronique de Documents (GED) entièrement intégrée grâce à notre partenariat établi avec la société genevoise KETL ([www.ketl.io](http://www.ketl.io)). Afin que notre solution se transforme en un portail unique pour votre travail quotidien, nous avons élargi notre réseau de partenaires avec des entreprises de renommée comme Philips® et Peoplefone® et ce, dans le but d'alléger encore plus votre charge administrative.

Elle est votre outil le plus précieux, elle vous permet de gagner vos procès, de vous faire entendre lors de vos plaidoiries, de rassurer vos clients et de communiquer au sein de votre Etude : Votre Voix, celle du Maître.

A l'heure de la digitalisation, et pour permettre de contrer le flux tendu d'un secrétariat de plus en plus surchargé, nous avons développé, en collaboration avec Philips®, un module de dictées 100% compatible avec notre application "ForenSys® Online". Ainsi, votre Voix pourra être retranscrite aisément via des notes vocales ou des dictées, que vous pourrez enregistrer à l'aide de votre dictaphone, qui seront ensuite glissées dans la partie audio de chacune des affaires saisies dans "ForenSys® Online". Vos collaborateurs prendront ensuite connaissance de vos requêtes et pourront le cas échéant retranscrire vos dictées, tout en utilisant les équipements standards Philips®, à savoir les casques et les pédales.



La Voix, c'est également le symbole de cette invention révolutionnaire qu'est la téléphonie. Grâce à notre collaboration avec Peoplefone®, fournisseur VoIP (téléphonie via Internet) élu meilleure entreprise de téléphonie ces 3 dernières années, notre nouveau module sera en mesure de vous fournir une liste complète et précise de tous les appels entrants et sortants de votre journée de travail, vous proposant même de passer les "timesheets" directement dans le dossier du client concerné, avec notamment la durée précise de l'appel. Ainsi, la gymnastique cérébrale de fin de journée pour se rappeler des appels quotidiens fait partie du passé. Plus aucun appel ne part ainsi à la trappe.

Notre solution de dictées Philips® a été mise en place à la fin de cet été et rencontre un succès grandissant. Quant à notre module de téléphonie en partenariat avec Peoplefone®, il sera mis en production tout prochainement, dans le courant de cet hiver.

Bienvenue dans la transition numérique !

**Fabrice Clément**

**Vente et Marketing EyeTeK**

**058 255 0 775 – [fabrice.clement@eyetek.ch](mailto:fabrice.clement@eyetek.ch)**

**EyeTeK**  
créateurs d'applications

# Quand notre travail nous impacte... Comment y mettre une saine distance ?

### De quoi parlons-nous ?

Le « Work-Life Balance » : un terme d'actualité dont nous connaissons tous la signification et l'importance, cependant son application concrète reste bien souvent une grande nébuleuse. En effet, l'impact du travail sur la vie privée peut avoir des répercussions négatives, voire même atteindre la santé. Aussi, le maintien de cette saine distance est particulièrement laborieux pour des jeunes avocat-e-s amené-e-s à défendre divers dossiers dont les charges émotionnelle et psychologique ont parfois de fortes résonances et pour lesquels le bagage académique ne suffit pas toujours. C'est pourquoi, il est essentiel de se confectionner une boîte à outils personnels afin de se forger et sécuriser un équilibre de santé.

Dans le quotidien d'un avocat-e, différentes situations du travail sont potentiellement impactantes telles que l'environnement conflictuel et de rivalité auquel il faut faire face en permanence, le contenu des dossiers traités, la quantité ou leur volume, des conflits de valeurs avec la partie à défendre (pédocriminalité, droit pénal, droit du travail, etc.), des client-e-s agressif-ve-s qui mettent en doute les compétences personnelles ou encore la notoriété de l'affaire et ses enjeux de résultats. De plus, l'attitude pédante des Juges qui recadrent violemment ou une relation difficile avec ses associé-e-s rajoutent de la pression.

### Identifier une situation qui pourrait « déborder »

Accepter des dossiers parce qu'on est attiré-e par le défi, l'apprentissage ou la curiosité alors que l'on est surchargé-e, ou encore devoir négocier avec sa conscience afin de trouver des stratégies pour aller à l'encontre de ses valeurs car « tout justiciable a le droit à une bonne défense » font partie des signaux avant-coureurs. D'autres signaux durant la journée de travail peuvent être de bons indicateurs :

- corporels (boule au ventre, mains moites, tensions, etc.) ;

- comportementaux (abus de substances ou être dans « le faire » plutôt que dans « l'être ») ;
- sentiment de dissociation, c'est-à-dire avoir la sensation d'être spectateur-trice de ce qu'il se passe.

### Quelles conséquences ?

Les conséquences d'une situation au travail qui nous impacte se traduisent d'une part par des ruminations envahissantes qui influencent le sommeil et chargent la tête et le corps de tensions. Peuvent s'ajouter à cela la mise en place de stratégies d'évitement telles que ne plus traiter des affaires de même type ou s'isoler dans notre fonctionnement social par crainte de croiser le client ou la partie adverse.

Assumer le « prix de la victoire » lorsqu'on gagne une affaire en sachant que la personne défendue a commis quelque chose de terrible ou revivre les éléments choquants d'un cas traumatisant constituent généralement une demande émotionnelle forte et un coût pour la santé.

### Comment se préserver ? 3 outils efficaces présentés

#### 1. La décharge des tensions

3 clefs de décharge sont particulièrement puissantes :

les exercices physiques dits « cardio »,

(b) faire aller la voix (chanter à plein poumon, crier)

(c) se concentrer sur l'expiration.

Il est aussi possible de se changer les idées avec des stratégies personnelles comme sortir s'aérer sur la pause de midi. De plus, la décharge des tensions peut se pratiquer entre collègues : laisser parler l'autre en l'écoutant et accueillant son discours, échanger des bonnes pratiques ou utiliser l'humour en sont quelques exemples.

## 2. La juste répartition de l'énergie dans les domaines de la vie

S'investir raisonnablement dans les différents rôles contribue au maintien d'un équilibre de vie sain. Classiquement, cinq priorités de vies contribuent à cet équilibre : le travail, les enfants, le couple, les amis et le temps pour soi. Il s'agit de s'assurer que nous maintenons un peu d'énergie pour chacune de nos priorités, selon nos valeurs personnelles et ce que nous souhaitons vivre sur une période donnée.

## 3. Le SAS de décompression

Faire un SAS de décompression entre son travail et sa vie privée constitue une bonne aide pour opérer la coupure. Il s'agit de structurer son trajet de retour en 3 étapes : digérer la journée de travail, se mettre d'éventuels rappels pour les tâches du lendemain à ne pas oublier ; puis identifier 3 satisfactions de la journée et finalement rentrer mentalement dans la vie privée et y rester ! Pour ce dernier palier de décompression, il peut s'agir de préparer mentalement le déroulement de sa soirée, élaborer des petits projets / activités personnelles ou en famille.

Pour ne pas tomber dans le piège du « Comment s'est déroulée ta journée ? » et en conséquence, ré-inviter le travail à la maison, n'en parler que 10 minutes - minuterie du four comme arbitre, puis revenir aux sujets privés permet de définir un cadre serein.

## 7 indicateurs de la saine distance

Ces phrases constituent des repères pour s'investir au travail tout en restant vigilant-e car savoir freiner à temps c'est aussi exceller dans la performance.

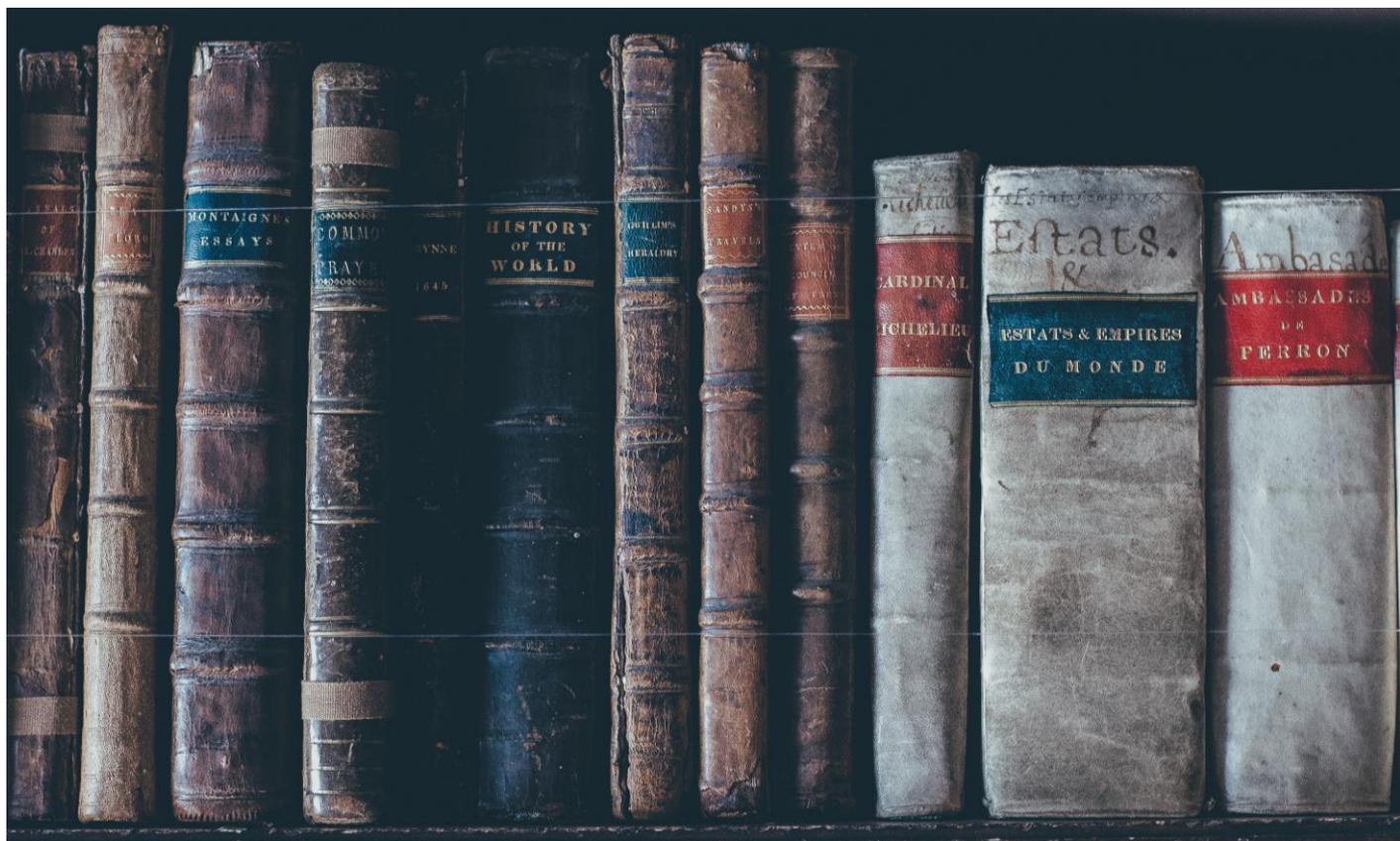
1. Je lâche le travail régulièrement, je me change les idées et j'entretiens de saines coupures
2. Je cadre les pensées toxiques et suis déterminé-e à ne pas les laisser envahir ma vie privée
3. Je m'investis dans des loisirs et projets personnels en dehors du travail
4. Je pose mes limites selon ce que j'ai choisi de vivre
5. Je maintiens mon travail à sa juste place dans ma vie selon ce que je souhaite vivre
6. Je maintiens une attitude bienveillante envers moi-même quoi qu'il arrive
7. Je m'investis parfois « à fond » dans mon travail mais garde conscience qu'il est important de sortir la tête du guidon



# Appel aux contributions

La Voix de son Maître est ouverte aux membres du Jeune Barreau Vaudois ! Nous accueillons volontiers toute contribution portant sur un sujet juridique ou relatif à la profession d'avocat.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le comité du Jeune Barreau Vaudois à l'adresse : [info@jbvd.ch](mailto:info@jbvd.ch).



## Impressum

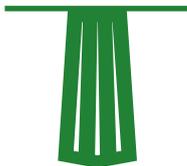
**Publication transmise par email aux membres du Jeune Barreau Vaudois.**

Comité du Jeune Barreau Vaudois :

Daniel Trajilovic, président; Anna Vladau, vice-présidente; Julie Zryd, secrétaire; Jérémy Mas, trésorier; Aude Schmid, Mélissa Elkaim, Charlotte Barbey, Amélie Gilliéron, Jonathan Bory, Basile Casoni, Romain Vénard et David Trajilovic, membres.

Rédacteur en chef : Daniel Trajilovic

Adresse : Jeune Barreau Vaudois, Case postale 6597, 1002 Lausanne, [info@jbvd.ch](mailto:info@jbvd.ch), [www.jbvd.ch](http://www.jbvd.ch)



**JEUNE  
BARREAU  
VAUDOIS**

avec le généreux soutien de



**BCV**



**vaudoise**



**bestag**



auditoria

**EyeTek**  
*créateurs d'applications*